



Payer des factures après la vente de ma maison

Par **etropal**, le **27/09/2009** à **23:20**

Bonjour,
Le 15 Mai 2009, j'ai vendu ma maison. En accord avec les nouveaux propriétaires et en échange de quelques services, je suis restée, dans les lieux, avec mes enfants et mes 3 chats jusqu'à la fin de la scolarité. Fin juin nous sommes parti en bon terme. Trois jours après, les propriétaires m'informent qu'ils ont été infestés de puce de parquet et me demande de payer les factures d'un montant de 1000€, pour résoudre le problème. Notre maison, avant la vente, était notre activité professionnel, puisque c'était un hôtel restaurant Logis de France, nous n'avions auparavant, jamais eu de problème, sachant que je traite régulièrement mes chats contre les puces. Les propriétaires me doivent encore la taxe foncière d'un montant de 1300€ et pense qu'ils ne me doivent plus que 300€, sachant en plus que les premières factures ont été faite par un professionnel malveillant, puisqu'ils ont fait appel à deux intervenant pour désinfecter la maison. Qu'elle recours puis-je avoir? est ce vraiment à moi de payer? Merci pour l'attention qu'il vous sera possible d'accorder à mon problème et répondre à mes questions.

Par **fabienne034**, le **28/09/2009** à **10:45**

Bonjour,
regardez l'acte de vente en général c'est indiquer que les acquéreurs prennent le bien en l'état
par conséquent, les puces font partie du prix de vente !
pour tout savoir sur la vente immobilière <http://www.fbis.net/modelevente.htm>

Par **etropal**, le **28/09/2009** à **11:13**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, il est bien spécifier que les acquéreurs prennent le bien en l'état sur l'acte de vente.